



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ OCTOBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 1^{er} octobre 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,

Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, *Adjoints au maire*Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile VANNIER, Gery SERRE, Julia SELIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLEN, Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Caroline CORRALL, Pauline EVRARD AURIAULT, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Hugo NICAISE (*pouvoir à M. BIANCHI*) - Laurent LENAIN (*pouvoir à M. KELLNER, Maire*) - Jonathan CHATELAIN (*pouvoir à M. VALLÉE*) - Daniel METIVIER (*pouvoir à M. LEBAILLIF*) - Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à Mme CADET*)

Secrétaire de séance : Caroline CORRALL

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES**2026-67 Décision Modificative N°1 - Budget principal**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la ville,

Dans le cadre de l'exécution du budget 2026, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux ajustements budgétaires suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses Réelles****Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles**

Op142 Article 204114 : subvention état-voirie : + 132 000€

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Op102 Article 215731 : matériel roulant : - 42 980€

Recettes Réelles**Chapitre 13 : Subventions d'investissements**

Article 1313 Subventions transf. Départements : + 89 020€

La section d'investissement passe de 8 250 000 € à 8 339 020€

Les nouvelles inscriptions concernent en dépenses :

- Chapitre 20: Concerne la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise pour les travaux de mise en souterrain (BT-EP-RT) rue Calmette entre Bufosse et Fonds du Charron qui a été validé au Conseil Municipal du 30 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✓ **APPROUVE** les dispositions ci-dessus énoncées.

Pour Extrait Conforme,
A Verneuil-en-Halatte, le 6 Octobre 2026

Le Maire,



Philippe KELLNER

